



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Le **VINGT FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 février 2025**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé : Bernard CHAVEROT.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2025-07

**Sytral Mobilités – Avis sur le projet arrêté de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais
– Article L1214-28-2 du Code des Transports.**

Monsieur le Maire expose :

Vu le projet arrêté de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais tel que présenté par SYTRAL Mobilités, élaboré à l'échelle de son ressort territorial,

Considérant que le Plan de Mobilité fixe des objectifs ambitieux de répartition modale à l'échelle de son ressort territorial, et adaptés à chaque bassin local de mobilité, à savoir pour l'Ouest Lyonnais (CCMDL, CCPA, COPAMO, CCVG et CCVL) :

- Une baisse de la part modale de la voiture entre 2015 et 2040 passant de 66 % à 40 % en nombre de déplacements,
- Une augmentation significative de la part modale du vélo passant de 1 % des déplacements en 2015 à 10 % en 2040, soit dix fois plus de déplacements réalisés à vélo,
- Une augmentation de la part modale des transports en commun (ferrés, urbains, interurbains) passant de 6 % en 2015 à 15 % en 2040,
- Une augmentation de la part modale de la marche passant de 26 % en 2015 à 33 % en 2040.

Les principales actions stratégiques concernant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, avant 2030, sont les suivantes :

- **Etude de l'extension de la voie ferrée** dans la vallée de la Brévenne de la ligne L'Arbresle – Sain-Bel,
- **Renforcement du transport en commun** : déploiement de lignes de cars à haut niveau de service dont les lignes Chazelles-sur-Lyon – Saint-Symphorien-sur-Coise – Lyon, Aveize – Sainte-Foy-l'Argentière – Lyon ; création de pôles de rabattement de proximité autour des arrêts stratégiques de cars à haut niveau de service,
- **Renforcement de la fréquence, de l'amplitude et de la fiabilité du réseau de maillage en transport en commun** pour les déplacements internes à l'Ouest lyonnais, et étude d'une liaison Saint-Martin-en-Haut vers Saint-Genis-Laval (métro B),
- **Étudier, et mettre en œuvre dans les cas pertinents, des services de transport à la demande** afin de proposer une offre complémentaire, notamment en zones peu denses et pour desservir certaines zones d'activités (étude en cours),

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250220-DE2025-07-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

- **Mise en place de la tarification unifiée** et d'un support billettique identique pour tous les transports en commun SYTRAL Mobilités (prévision septembre 2025),
- **Développement de 4 lignes de covoiturage** complémentaires au réseau de cars à haut niveau de service dont Sainte-Foy-l'Argentière – Lyon,
- **Déploiement de 40 % du réseau vélo structurant cible**, servant d'ossature au développement de réseaux locaux et permettant de faire le lien entre les EPCI et avec les voies lyonnaises de la Métropole de Lyon,
- **Elaboration d'un plan piéton par EPCI** comprenant un plan d'action jusqu'à 2040,
- **Développement de services de mobilité solidaire** notamment la pérennisation des services de transports à la demande solidaire organisés par les AOM locales,
- **Déploiement d'une communication pour tous** en s'appuyant sur les relais locaux pour accompagner ces publics dans leurs façons de se déplacer,
- **Développement progressif du conseil en mobilité** dans les principales zones d'activités du territoire dont la ZI Colombiers-Grande-Église à Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le plan de mobilité prévoit aussi la poursuite de la mise en place de la ZFE (zone à faibles émissions mobilité) avec :

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'interdiction aux véhicules particuliers Crit'Air 3 sur un périmètre incluant les grandes infrastructures routières (M6-M7, périphérique Laurent Bonnevey et boulevard périphérique nord), déjà interdit aux véhicules professionnels depuis 2020,
- Au 1^{er} janvier 2028, l'interdiction des véhicules particuliers et professionnels Crit'Air 2 dans le périmètre central.

Considérant que conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET un avis favorable au projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires Lyonnais tel que présenté par SYTRAL Mobilités.**

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250220-DE2025-07-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250220-DE2025-07-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250220-DE2025-07-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025